



« TRAVERSEE MARRON DU DIMITILE » DIMANCHE 11 OCTOBRE 2009 Programme

RANDO FAMILLE : Centre ville de l'Entre Deux

- 7h/8h45** Emargement sur le parking de la piscine : Retrait des plaques, bidons...
Possibilité de s'inscrire sur place **15 euros**
- 9h** Départ de la Rando Famille devant l'office du tourisme à vélo vers la place de la mairie (visite commentée)
Début des animations :
- BB nageurs à la piscine
 - Animations trial
 - Prévention routière
- 10h** Départ de la Rando famille vers le Bras-Long
- 12h30** Arrivée de la Rando famille
Repas chaud servis au fil des arrivées

Les parents sont tenus de récupérer leur enfant à 12 h auprès des éducateurs

RANDO SPORTIVE ET CHRONO : Sur la route du DIMITILE

- 6h** Départ de la première navette au stade Bas du Ruisseau
- 7h** Départ de la dernière navette
- 7h/8h45** Emargement au lieu dit « Le Portail » - Inscription sur place **30 euros** (places limitées)
- 9h** Départ Rando sportive et Rando Chrono
- 11h30/15h** Arrivée des concurrents au lieu dit « Le Portail »
Repas chaud servis au fil des arrivées
- 16h** REMISE DES PRIX AU CENTRE VILLE « Place de la liberté »

LE TIRAGE AU SORT aura lieu après le protocole des remises de prix. Chaque plaque numérotée est susceptible d'être tirée au sort. Si votre numéro de plaque est tiré au sort et que vous n'êtes pas présent, le lot sera automatiquement remis en jeu.

CCSL - 4, rue Saint Philippe Stade Théophile Hoarau - 97450 SAINT-LOUIS - Tél/fax : 02.62.26.70.86
email : contact@csl.fr

Règlement Particulier

Règlement à respecter pour la Rando sportive et la Rando chrono

- Tout coureur doit se présenter **1/4heure avant le départ** – fin de l'émargement.
- Tout coureur doit adapter son niveau en fonction des parcours proposés.
- Tout coureur pris en train de jeter papier ou tube énergétique, **sera mis hors course.**
- Les ravitaillements en liquide et solide sont autorisés sur tout le parcours.
- L'entraide entre coureur du même club est autorisée.
- Le port du casque est obligatoire avec jugulaire attachée **sous peine de mise hors course.**
- Le coureur est seul responsable de la conformité du matériel qu'il utilise.

L'organisation se réserve le droit de modifier, pour des raisons de sécurité, le parcours.

Tout coureur qui prend part à la course est censé connaître ce règlement.

**POUR TOUTES LES RANDOS LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE
RESPECTER L'ENVIRONNEMENT (Garder vos déchets)
RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**